

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Moustoir Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, Mme BOUCICAUD Marie-Laure, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :

Mme LEVINÉ Christelle à Mme LE NEDIC Jeanne
Mme LE GOFF Delphine à M. ONNO Jean-Marc
Mme HUMEAU Pauline à M. GUILLEMET Jacques

Absents :

M. GUIGUENO Fabrice
M. KERVARREC Stéphane
M. LE CLAINCHE Laurent
Mme LE CLEZIO Nelly
Mme RIO Sophie

nombre de conseillers en exercice	26
nombre de présents	18
nombre d'absents	8
nombre de votants	21
procurations	3
Quorum	14

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. ONNO Jean-Marc en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2021, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 17 septembre 2021.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Rajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'inscrire un sujet supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance qui concerne la délibération à prendre au sujet de la création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes : Procédure dérogatoire de ré adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy. Ce sujet sera délibéré en point 9.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ORDRE DU JOUR

1- Aménagement du camping

A) Validation du projet et passation d'une convention avec CAMPING-CAR PARK

M. GUILLEMET rappelle que le sujet a été évoqué lors de séances précédentes.

Dans un courrier recommandé en date du 22 septembre 2021, la société CAMPING-CAR PARK a manifestée auprès de la Commune d'Evellys son intérêt pour exploiter une aire mixte camping et véhicules de loisirs.

La société CAMPING-CAR PARK nous sollicite pour autoriser à occuper, à titre temporaire, le camping municipal de Coëtdan. Ils proposent de gérer l'aire mixte de camping et véhicules de loisirs dans le cadre d'un partenariat sur une durée de 7 ans.

En haute saison, CAMPING-CAR PARK accueillera aussi bien les caravanes, tentes et camping-cars. En basse saison, le camping sera exploité comme une aire pour véhicules de loisirs, réservée exclusivement aux camping-cars et vans autonomes.

La société s'engage à verser à la commune un loyer constitué :

- d'une part fixe forfaitaire correspondant à 1 600 € TTC par an,
- d'une part variable correspondante au chiffre d'affaires diminué de la commission de gestion commerciale (1/3 des sommes collectées et au minimum de 3,64 € HT) et déduction faite de la part fixe forfaitaire.

Les conseillers municipaux sont invités à délibérer sur la signature d'une convention avec CAMPING-CAR PARK.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide la signature de la convention avec CAMPING-CAR PARK
- Autorise M. le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

B) Validation du budget et des demandes de subventions

Le projet d'aménagement du Camping pour les camping-cars dont le coût s'élève à 68 473,00€ HT soit 82 167,60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du PST et de l'Europe au titre des fonds leader.

Un devis d'électricité est en cours de rédaction et viendra modifier le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE PROJET HT

TRAVAUX PREPARATOIRES	20 120,00 €
TRAVAUX	48 353,00 €
TOTAL	68 473,00 €

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 473,00 €	35,00%	23 965,55 €
Fonds leaders	68 473,00 €	29,00%	20 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		64,21%	43 965,55 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		35,79%	24 507,45 €
TOTAL HT			68 473,00 €
TVA			13 694,60 €
TOTAL TTC			82 167,60 €

M. ONNO et M. GUILLEMET relate les divers sites et retours positifs sur la société CAMPING-CAR PARK.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet énoncé ci-dessus.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du PST et de l'Europe au titre des fonds leader.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2- Aménagement de la rue de la poste : demande de subvention

M. JEGOUX annonce que suite à l'effacement des réseaux sur la commune, la commission a décidé de refaire la voie de la rue de la Poste.

Le projet d'aménagement dont le coût s'élève à 370 000 € HT soit 444 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du PST et du nouveau dispositif voirie et de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE PROJET HT	
FRAIS MO	24 000,00 €
TRAVAUX	370 000,00 €
TOTAL	394 000,00 €

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	394 000,00 €	12,69%	50 000,00 €
Conseil Départemental	394 000,00 €	35,00%	137 900,00 €
DETR	31 000,00 €	27,00%	8 370,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		49,81%	196 270,00 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		50,19%	197 730,00 €
TOTAL HT			394 000,00 €
TVA			78 800,00 €
TOTAL TTC			472 800,00 €

Le projet est en cours de finalisation entre la commission et le cabinet Nicolas et sera d'avantage développé lors du conseil municipal du 2 décembre 2021.

Les travaux débuteront en avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'arrêter le projet énoncé ci-dessus.
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du PST et du nouveau dispositif voirie et de l'Etat au titre de la DETR.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3- Aménagement d'une structure sportive (MR) : demande de subvention

M. GUILLEMET évoque que deux prestataires ont été sollicités sur ce dossier : SDU et SYNCHRONICITY.

- SDU : 48 347,70 €
- SYNCHRONICITY : 55 393,33 €
58 297,03 €

La commission propose de retenir la proposition de SDU pour un montant de 48 347,70€.

Le conseil municipal, après délibération, valide le devis avec la société SDU ainsi que tous les travaux connexes liés à ce projet (terrassement).

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE PROJET HT

TRAVAUX D'INSTALLATION	58 297.09 €
TOTAL	58 297.09 €

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	58 297.09 €	35,00%	20 403.98 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		35,00%	20 403.98 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		65,00%	37 893.11 €
TOTAL HT			58 297.09 €
TVA			11 659.43 €
TOTAL TTC			69 956.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet énoncé ci-dessus.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du PST.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4- Modification du Plan Local d'Urbanisme (Naizin) : Approbation finale

M. CORRIGNAN annonce que suite à la consultation des Personnes publiques Associées (PPA) et la réalisation de l'enquête publique, la modification du Plan Local d'Urbanisme peut être adoptée définitivement.

L'objet de la modification est d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU qui constitue une dent creuse du centre bourg, les autres zones urbanisables ne pouvant être mobilisées rapidement, étant trop éloignées du centre. Ce secteur favorise la centralité et le maintien des commerces, tout en limitant les déplacements automobiles. La dynamique démographique justifie ce type de projet pour la pérennité des services.

Deux projets immobiliers privés sont prévus sur ces parcelles pour y aménager des zones résidentielles. Le dossier de modification n°1 du PLU de Naizin comporte 2 volets :

- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU du centre bourg
- Changement du classement de la zone 2AU de Kernicolas pour un classement A à titre de compensation

De plus, le Maire évoque le cadre législatif qui impose la prise de compétence du PLUI par la nouvelle intercommunalité au 1^{er} Janvier 2022. C'est pourquoi le futur PLU sera créé à l'échelon intercommunal.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'approuver la modification n°1 du PLU de Naizin.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5- Facturation Assainissement 2022

Mme LE NEDIC rappelle que le budget assainissement est un budget autonome, c'est pourquoi les habitations raccordées à l'assainissement collectif doivent participer aux dépenses du budget (notamment la station d'épuration).

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur une éventuelle modification tarifaire de la redevance assainissement collectif à partir du 1er janvier 2022.

Pour rappel, par délibération en date du 13 Novembre 2020, les tarifs d'assainissement collectif pour l'année 2021 avaient été votés comme suit :

- Abonnement : 44,54 €
- Consommation : 1,09 € / m3

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour l'année 2022 :

Abonnement : 45,43€
Consommation : 1,11€ / m3

Ces montants sont facturés par la SAUR aux contribuables raccordés au réseau d'assainissement collectif. A ces tarifs, la SAUR facture une part qui leur est propre (part du délégataire).

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide les tarifs de la redevance assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022 :
 - Abonnement : 45,43€
 - Consommation : 1,11€ / m3

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	3

6- Adhésion à l'Entente Morbihannaise du sport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Mme LE NEDIC expose le fonctionnement de l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire. Créée en 2001, c'est une association qui gère un centre de ressources en matériel pédagogique d'éducation physique et sportive pour les établissements scolaires publics et privés du Morbihan.

Les écoles font circuler le matériel en circonscription afin de pratiquer des activités physiques et sportives variées dans de bonnes conditions.

La commune d'Evellys était adhérente à l'entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Le coût de l'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 est de 0.15€ par habitant, soit un total de 522.30€ (0.15€ x 3482 habitants).

Les conseillers municipaux seront invités à se prononcer sur l'adhésion à l'association pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide l'adhésion pour l'année scolaire 2021-2022 à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour un montant de 522.30€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

7- Inscription d'un circuit de randonnée au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) et le choix du nom du sentier

M. GUILLEMET rapporte qu'un chemin de randonnée a été élaboré sur la commune de Moustoir Remungol mesurant 13 kms.

Pour rappel, en conseil municipal du 6 avril 2018, deux chemins de randonnées avait été élaborés sur la commune d'Evellys :

Sur Remungol : Le Chemin de Saint-Claude mesurant 4.73 kms.

Sur Naizin : Le chemin de la Ligne mesurant 12 kms.

Le PDIPR permettrait de solliciter des aides financières pour la création et l'entretien des chemins de randonnée.

La municipalité s'engagera dans ce cas :

- à ne pas aliéner les chemins ruraux définis
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution et en accord avec le Conseil général du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé et la Commune, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s).
- à ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
- à entretenir ou à faire entretenir le chemin rural défini ci-dessus, ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

La création du chemin et son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan est soumis aux conseillers municipaux ainsi que le choix du nom du sentier.

M. GUILLEMET propose deux noms de sentier, en accord avec la commission :

- le chemin de Notre Dame des fleurs
- le chemin de l'Illys

Chemin de Notre Dame des fleurs	2 votes
Chemin de l'Illys	17 votes

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide la création du chemin susmentionné
- Valide l'inscription du chemin susmentionné au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan
- Arrête le nom du sentier : le chemin de l'Illys

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8- Installation d'un pylône téléphonique à Moustoir Remungol

M. CORRIGNAN rappelle que dans le cadre du programme New Deal, les zones blanches et grises sont équipées d'antenne.

L'implantation d'une nouvelle installation radiotéléphonique mobile assurera l'accès au service de téléphonie mobile de 2 opérateurs (SFR et Bouygues Télécom) à l'adresse suivante : Bellevue – Moustoir Remungol, 56500 Evellys.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme New Deal, un dispositif de couverture ciblée. L'objectif est de fournir une bonne couverture 4G aux axes de transports routiers supportant un trafic moyen d'au moins 5000 véhicules par jour durant l'année.

Il ne s'agit que d'une information aux conseillers municipaux car c'est le Département, propriétaire du terrain, qui doit se prononcer sur cette installation.

9- Création de deux EPCI issus du partage de la communauté de communes – Procédure dérogatoire de ré adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

Centre Morbihan Communauté adhère actuellement à 8 syndicats. La loi ne prévoit pas que les deux communautés de communes créées à l'issue de la procédure de partage soient substituées automatiquement à Centre Morbihan Communauté.

A la date de création des deux EPCI, correspondant à la date de disparition de la communauté de communes actuelle, les syndicats mixtes concernés perdront ainsi un membre, du fait de sa disparition juridique. Aussi, le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ne serait plus composé que d'un seul adhérent (Pontivy Communauté) ce qui entraînerait la dissolution du Syndicat. Afin d'éviter cette situation, il est proposé de suivre la procédure dérogatoire et que les communes délibèrent pour s'engager à ré adhérer à ce syndicat

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de demander à ré-adhérer au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy à compter du 1er janvier 2022,
- d'autoriser M. le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délégations du Conseil Municipal au Maire

❖ Marchés publics

- Repas cantine : une seule offre reçue : CONVIVIO. Le prestataire sera retenu.
 - Construction d'un ALSH : fin de remise des offres le 10 novembre 2021
 - Voirie définitive lotissement des Tisserands : fin de remise des offres le 8 novembre 2021
- ❖ Mise en place d'une procédure de péril imminent pour une maison située au 4 rue du stade à Moustoir-Remungol accompagnée par le cabinet d'avocats COUDRAY. L'expertise a préconisé la démolition. Les propriétaires ne réaliseront pas les travaux préconisés, c'est pourquoi le tribunal judiciaire va être saisi pour que la collectivité ait l'accord pour réaliser la démolition elle-même. L'état préoccupant de la bâtisse entraîne une cessation des travaux sur le réseau d'assainissement qui se déroulent dans la voie.

Autres questions diverses

- ❖ Conseil municipal du 15 novembre à 19h00 à Moustoir Remungol : Présentation des projets du mandat
- ❖ Le conseil municipal de décembre sera avancé au jeudi 2 décembre à Naizin
- ❖ Vœux de la municipalité : samedi 8 janvier 2022 à la salle Avel Dro
- ❖ Ressources humaines : Arrivée de Gwendoline ROGER aux service communication et affaires générales

Compte rendu

- ❖ Assainissement : Les travaux de la station de Naizin viennent de débuter par le traitement des boues et la réfection du chemin d'accès.
- ❖ Voirie : La commission a recensé les travaux 2022. Un plan d'élagage va être élaboré. Le marquage au sol est en cours d'études sur divers sites.

A la Métairie à Naizin, une réflexion est en cours pour ralentir la circulation.
L'achat d'un radar préventif est également étudié.
L'installation d'une chicane rue des Peupliers à Naizin par le Département est également en cours de discussions.
L'enrobé du Presbytère à Remungol sera réalisé la semaine prochaine.

- ❖ Panneaux d'informations : Les projets sont toujours en cours. L'installations des nouveaux boitiers avec ENEDIS sont en cours.
- ❖ Cimetières : Le nettoyage est en cours.
Diffusion des photos des travaux au cimetière de Naizin (2^{ème} tranche) et de l'entrée de Moustoir Remungol.
- ❖ CCAS : Les bons cadeaux sont en train d'être distribués. Ils sont valables jusqu'au 30 novembre.
Une place est disponible au DP de Naizin.
- ❖ ALSH : Le Marché est en cours pour les travaux. À ce jour, une cinquantaine d'entreprises ont retirés le DCE.
- ❖ Bâtiments :
 - Peinture réalisée sur les différents bâtiments cet été par les entreprises LE ROUX ET MICHEL.
 - Chapelle de Kermaux : le sol est vert (mousse). Une réflexion est en cours par la commission pour trouver une solution. La chapelle est fermée actuellement.
 - La salle des sports : le chauffage ne sera installé qu'en janvier 2022.
 - Périscolaire de Moustoir Remungol : la cloison séparative sera abattue pendant les congés de la Toussaint, par l'entreprise HENWOOD.
 - Chapelle de Sainte Brigitte ; un devis a été signé avec l'entreprise JEGAT à 6 300 € pour combler des fissures.
 - Logements : les 31 logements sont loués avec peu d'impayés (4 locataires)
- ❖ Vidéosurveillance : La réflexion est en cours. Une rencontre avec la gendarmerie devra être organisée. Le projet est mis en attente pour 2022.
- ❖ Cession du Presbytère de Naizin : Pour la cession, le bâtiment avait été mis en vente à 140 000 € mais au vu des travaux, le tarif a été baissé à 120 000 €.
- ❖ Éclairage public : Avec M.E, 30 luminaires vont être remplacés. En 4-5 ans, l'investissement sera rentabilisé.
- ❖ Effacement de réseaux :
 - Rue du Cotty : réception pour le 19 novembre.
 - Rue des Colombes : nouveau coffret installé.
 - Verzec : les câbles ORANGE sont en train d'être enfouis.
- ❖ Chapelle du Bâtiment et le Dépôt de livres de Moustoir Remungol : Les devis qui ont été signés et programmés cet été, n'ont pu être réalisés par l'entreprise. La bibliothèque de Moustoir Remungol sera priorisée sur cet hiver.

Dates

Bureau municipal : Lundi 25 octobre 2021 à 18h30 à Naizin

Conseil municipal : Lundi 15 novembre 2021 à 19h00 à Moustoir Remungol

Commissions :

❖ Commission travaux : Mercredi 10 novembre à 18h00 à Naizin

Fin à : 21h25